



Nous déplorons le décès de Rachel DIRKSEN le 14 janvier 2017 à Chartres. Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille et ses amis.

## Vote par procuration

Le vote par procuration est simple et utile, il permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix.

La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Découvrez comment établir rapidement votre procuration.

## Qui peut recevoir une procuration ?

La personne qui donne procuration (le *mandant*) désigne librement la personne qui votera à sa place (le *mandataire*). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions liées à l'inscription sur les listes électorales et au nombre d'une seule procuration.

## Où faire la démarche ?

Le *mandant* peut se présenter au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Si son état de santé ou une infirmité sérieuse empêche le déplacement, il peut demander qu'un personnel de police se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

## Comment faire la démarche ?

Le mandant se présente **en personne** auprès des autorités compétentes.

Il présente un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).

Il remplit un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le *mandataire* : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance. Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Le mandant peut préparer sa démarche avant de se rendre au guichet : dans ce cas, il remplit en ligne et imprime le formulaire [cerfa n°14952\\*01](#) qu'il présente ensuite au guichet.

## Délais et validité

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. La procuration est établie pour une seule élection. Toutefois, le [mandant](#) peut aussi l'établir pour une durée limitée.

## Pour un scrutin

Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1<sup>er</sup> tour, le 2<sup>nd</sup> tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même *mandataire* pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

## Résiliation

Le mandant peut résilier sa procuration (pour changer de mandataire ou pour voter directement) selon les mêmes formalités que pour son établissement.

## Mairie de Denonville, Adonville et Monvilliers

**Horaires d'ouverture : lundi de 17h à 19h, vendredi de 14h à 17h et samedi de 9h à 12h.**

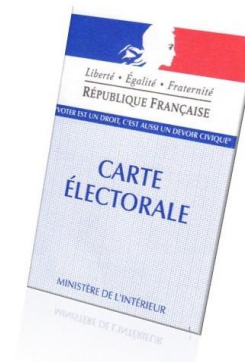
**Egalement sur rendez-vous en téléphonant au 02 37 99 62 19.**

**Courriel : [mairie.denonville@wanadoo.fr](mailto:mairie.denonville@wanadoo.fr)**

**Site internet : [www.denonville.fr](http://www.denonville.fr)**

Rédaction de l'Echo de Denonville : Isabelle Gevelers et les membres de la commission

## Le mot du Maire



Cette année 2017 est riche en élections et à ce titre, vous recevez tous -dans vos boîtes aux lettres- les nouvelles cartes électorales.

Pour mémoire, je vous rappelle que les présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai.

Les législatives, permettant d'élire vos nouveaux députés, auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

Enfin, les sénatoriales auront lieu le 24 septembre 2017, mais nous ne sommes pas concernés. Tout d'abord les sénateurs ne sont pas élus directement par les électeurs et le sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans.

J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture de notre nouveau site internet : [www.denonville.fr](http://www.denonville.fr)

J'espère que vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur la Mairie, les administrations, les services, les loisirs, l'école ...et bien d'autres encore.

Nous restons à votre écoute, alors n'hésitez pas à signaler en Mairie ce que vous souhaiteriez y trouver (sous réserve que nous puissions légalement le faire ☺).

Moins plaisant, avec la fin de l'hiver, de nombreuses incivilités reviennent. Pour le bien être de toutes et tous, je vous remercie de rappeler aux enfants, adolescents et quelques jeunes adultes les règles de vie en société et le respect des biens d'autrui.

Les travaux de préparation de la voirie du lotissement de la rue des Vignes d'Allians débutent en mars, permettant ainsi la construction prochaine des maisons.

Les travaux de réfection du réseau d'eau d'Adonville sont maintenant terminés. Il reste à faire quelques travaux Cour des duchons, à côté du château d'eau et la rue du fourneau qui seront réalisés cette année. Fin 2017, tout le réseau d'eau aura été refait à neuf sur Denonville, Monvilliers et Adonville.

Nous poursuivons nos démarches pour quitter la communauté de communes des portes euréliennes d'Île de France et intégrer l'agglomération de Chartres. Aucune date ferme n'est encore arrêtée mais nous avons espoir que cela pourra se faire avant la fin de l'année.

Les congés de Pâques approchent et je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

Evelyne LAGOUTTE  
Maire de Denonville, Adonville et Monvilliers.



### La rubrique du Père Fouettard

Ce n'est pas encore le printemps, et pourtant la sève commence à monter chez certains ☺

Casse de volets, d'abri de jardin, jets de poubelle dans la mare, lancement de panneaux de chantier...à Adonville, tentative de cambriolage, d'effraction sur une voiture, bris de vitre, casse de boîte aux lettres et vol de vélos à Denonville.

Si certains s'ennuient tant que cela, ils peuvent se présenter à la Mairie. Nous leur trouverons quelques travaux à réaliser qui leur permettront de dépenser leur énergie débordante et ainsi cesser de perturber la collectivité.

Evidemment, la gendarmerie est avisée de chaque délit et des plaintes ont été déposées.

Nous demandons aux habitants d'être vigilants et de ne pas hésiter à signaler toutes ces incivilités.

\*\*\*\*\*

### Nouveau site internet pour Denonville

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement du nouveau site internet de la commune : [www.denonville.fr](http://www.denonville.fr). Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et vous permettra d'obtenir les informations nécessaires.

Vous y trouverez des informations sur la commune et la Région: les comptes rendus des conseils municipaux, les transports, l'école et le périscolaire, les associations, l'agenda, la bibliothèque...et beaucoup d'autres.

\*\*\*\*\*

### Vide grenier d'Aunay sous Auneau

Comme chaque année, l'ASSOCIATION POUR LE JUMELAGE GÜGLINGEN / BEUCE ALNELOISE organise son vide greniers. Il se tiendra le 9 avril 2017 à AUNAY SOUS AUNEAU.

Date limite d'inscription : le 26 mars 2017.

Les emplacements seront vendus par 4 mètres linéaires au prix de 5 € les 4 mètres linéaires.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le responsable au 02 37 31 80 41 ou par mail : [lambert.annick@free.fr](mailto:lambert.annick@free.fr)

\*\*\*\*\*

### Travaux

Les premiers travaux de voirie destinés au lotissement de la rue des Vignes d'Allians ont débuté début mars. Nous tenterons de perturber le moins possible la circulation, néanmoins quelques désagréments sont à prévoir. Nous vous remercions également d'éviter tout stationnement de véhicules aux abords du chantier afin de laisser place aux engins de travaux publics.

\*\*\*\*\*

### Initiative Eure et Loir

Initiative Eure-et-Loir, 1er réseau d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises en Eure-et-Loir, a lancé son site internet [www.initiative-eureetloir.fr](http://www.initiative-eureetloir.fr) début janvier. Vous y trouverez les informations détaillées des aides proposées aux porteurs de projets, mais également la possibilité de devenir parrain d'un(e) jeune entrepreneur(e)...

Une page Facebook est également active <https://www.facebook.com/initiative...>

\*\*\*\*\*

### Quelles sont vos préoccupations en matière de santé dans les 10 ans à venir ?

L'Agence régionale de santé et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie souhaitent recueillir l'avis de la population et vous proposent de répondre à un rapide questionnaire en ligne. Ces informations les aideront à établir les grands objectifs de la politique de santé de la région Centre-Val de Loire.

Répondre au questionnaire : <http://bit.ly/enquete-sante-centre>



\*\*\*\*\*

### Déménagement

Vous déménagez ? N'oubliez pas de laisser vos nouvelles coordonnées à la mairie. En effet, nous rencontrons alors des difficultés pour vous faire suivre des documents. C'est le cas pour les cartes d'électeurs, d'actualité en raison de leur renouvellement.

### Saisonniers

Comme tous les ans, la piscine de Denonville ouvrira ses portes pour les deux mois de plein été. Nous recherchons donc **deux saisonniers pour assister le maître nageur**, âgés de plus de 18 ans pour les mois de juillet et août.

Merci de vous adresser à la Mairie pour déposer vos candidatures avant le samedi 29 avril. Un entretien suivra. Un tirage au sort sera effectué parmi les candidats (s'ils sont plus de 2) et priorité sera donnée à ceux qui n'ont jamais travaillé pour la commune.

\*\*\*\*\*



### Modification de la délivrance des cartes d'identité

Depuis le 2 mars 2017, la mairie de Denonville n'est plus en mesure de délivrer des cartes nationales d'identité. Seules les mairies équipées du dispositif de recueil sont habilitées à le faire.

Les plus proches sont les mairies d'Auneau-Bleury-Saint Symphorien, les villages Vovéens (Voves) et Chartres.

Désormais, vous pourrez demander une carte d'identité dans n'importe quelle mairie du territoire, équipée d'un système de recueil numérique. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site de la Préfecture :

<http://eure-et-loir.gouv.fr/Actuali...>

\*\*\*\*\*

### Carnaval de l'école de Denonville

Comme tous les ans, l'école de Denonville organise son carnaval. Cette année, ce sera le samedi 25 mars 2017 à 10h30.

Les enfants ont besoin de bouchon en plastiques pour leurs déguisements. Nous vous remercions de bien vouloir les déposer soit à l'école soit en Mairie. Faites vite ! La date fatidique est proche.



### Mais où et comment vivaient nos ancêtres les Beaucerons ?

La réponse à cette double question se trouve dans la nouvelle exposition de la Maison de la Beauce. Intitulée « La Beauce à travers les âges » et visible du 26 février au 30 décembre 2017, elle a pour objectif de présenter le territoire beauceron et ses évolutions du Néolithique à nos jours.

Maison de la Beauce :

- Tél : 02 37 99 75 58
- -courriel : [lamaisondelabeauce@orange.fr](mailto:lamaisondelabeauce@orange.fr)
- site : [lamaisondelabeauce.com](http://lamaisondelabeauce.com)
- Infos pratiques :

Date: Du 26 Février au 29 décembre 2017

Horaires: du mardi au vendredi 10h-12h/14h-18h et les dimanches 14h30-18h30

Lieu: Maison de la Beauce

### Calendrier des festivités

A vos agendas ! Voici les dates des festivités organisées par le Comité des Fêtes et des Loisirs de Denonville :

- Soirée de la Saint Patrick : le 18 mars à la salle paroissiale
- La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques : samedi 8 avril
- La balade vélos et la randonnée pédestre : le dimanche 7 mai
- La balade motos : dimanche 21 mai
- La soirée de la Saint Jean : samedi 17 juin
- La fête nationale : les 13 et 14 juillet
- Le vide greniers : dimanche 10 septembre

